



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-026

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-01-19-00019 - Arrêté n° 2026-005 SDSDG modifiant l'arrêté n°2022-038 du 8 juin 2022 SDSDU modifié [??] fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé du Hainaut [??] (7 pages)

Page 3

R32-2026-01-19-00020 - Arrêté n° 2026-006 SDSDG modifiant l'arrêté n° 2022-061 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé du Hainaut [??] (6 pages)

Page 10

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-01-21-00001 - ARRÊTÉ du 21 janvier 2026 portant modification (N° 2) à l'arrêté de nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants des Hauts-de-France (2 pages)

Page 16

**Arrêté n° 2026-005 SDSDG modifiant l'arrêté n°2022-038 du 8 juin 2022 SDSDU modifié
fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé du Hainaut**

LE DIRECTEUR GENERAL D'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-038 SDSDU du 8 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 décembre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le règlement intérieur du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-038 SDSDU du 8 juin 2022 modifié susvisé est complété comme suit :

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Said MELK, titulaire, est supprimé de la composition de cette instance.

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

Brice AMAND, titulaire, est supprimé de la composition de cette instance.

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

Muriel MALLART, CDCA du Nord, titulaire,
Jean-Paul MACHEN, CDCA du Nord suppléant de Muriel MALLART
En remplacement de Francis LEDIEU et Jacques HORNEZ.

Philippe LEGRAND, CDCA du Nord, titulaire, en remplacement de Karima CRETINOIR.

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

Hélène CHUPIN, CARSAT Hauts-de-France, titulaire en remplacement de Ludivine CHEMSI.

Article 2 – La version consolidée de la composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – Le directeur de la stratégie et des territoires de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 19 janvier 2026

**Pour le directeur général et par délégation,
Le directeur de la stratégie et des territoires,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a vertical stroke on the right that crosses the bottom of the loop.

Gwen Marqué

ANNEXE
Tableau de composition du CTS du Hainaut

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Président : Franck HUGOT
Vice-Président : Denis LEVESQUE

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

1	Didier GODEC - Cliniques maubeugeoises (FHP)	Sophie DUBOIS - Centre Les Dentellières - Valenciennes (FHP)
2	Damien RAMEZ - Clinique GHICL (FEHAP)	Jean-Baptiste GUIOT - CRF Cambrai ADAPT HDF (FEHAP)
3	Simon RAOUT - CH de Valenciennes (FHF)	Renaud DOGIMONT - CH du Cateau Cambrésis (FHF)

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

4	<i>En attente de désignation (nouveau)</i> (FHF)	Alexandre BERTELOOT - Vice-Président Hauts-de-France Président de la CME Centre Hospitalier de Douai (FHF)
5	Nadine BELLO - Présidente de la CME Centre Hospitalier de Denain (FHF)	Magloire GNANSOUNOU - Président de la CME Centre Hospitalier de Sambre-Avesnois (FHF)
6	Arnaud AULIARD - Président de CME du Centre Les Dentellières de Valenciennes (FHP)	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

7	<i>En attente de désignation</i> (UNAPEI)	<i>En attente de désignation</i> (NEXEM)
8	Franck HUGOT – ADAR Sambre Avesnois (UNA)	Pascal PRADARELLI, Foyer et de vie et Ehpad de l'association ACCES Services (URIOPSS)
9	Agnès LYDA-TRUFFIER - CH de Denain (FHF)	Fabien PETIT – CH Le Quesnoy, EHPAD de Landrecies et EHPAD de Solesmes (FHF)
10	<i>En attente de désignation (nouveau)</i> (URIOPSS-NEXEM)	Julien COLLET - EHPAD Louis ARAGON à Douchy les Mines (SYNERPA)
11	Thomas RUBION - EHPAD les Magniolias à Marly (FEHAP)	Léa MORIZE - Association Béthanie à Saint Amand les eaux (FEHAP)

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

12	Corinne LEFEBVRE – Plateforme du Douaisis	<i>En attente de désignation</i>
13	Hocine BELAYEL - Association AEP	<i>En attente de désignation</i>
14	Samuel RUDEWICZ - Association ARPE (URIOPSS)	Sylvain JAUMONT - Association Prim'Toit (URIOPSS)

d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

15	Gilbert MBOCK	Bruno STACH
16	Sylvain GODART	Jean Claude SOULARY
17	Sofia BENKIRANE	Pierre-Marie COQUET

d2) Représentants des autres professionnels de santé

18	Denis LEVESQUE - URPS Infirmiers	Béatrice BEN - URPS Infirmiers
19	Jean-Marc LASCAR – URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Anouk MOREAU - URPS Orthophonistes
20	Karine DECRETON - URPS Sages-Femmes	Nadège POULAIN - URPS Chirurgiens-dentistes

e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

21	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

f) Représentants des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

22	Jean-Marc BRIAVAL - Mutualité Française	Benjamin VALLEZ - Mutualité Française
23	Anthony HARO - MSP Lys d'or St Amand les eaux	Séverine LHOMME, MSP Anor - Trelon et Fourmies
24	Christine DUREUIL, DAC Appui Santé Grand Hainaut Valenciennois Cambrésis Sambre-Avesnois	<i>En attente de désignation</i>

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

25	Sébastien VELLUZ - CPTS Grand Denain	Jérôme CATTIAUX - CPTS Pays du Cambrésis
----	--------------------------------------	--

f3) des communautés psychiatriques de territoire

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

27	<i>En attente de désignation</i>	Valéry LECOEVRE - FNEHAD
----	----------------------------------	--------------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

28	Solange MOORE	Jean-Philippe PLATEL
----	---------------	----------------------

Représentants des autres ordres des professions de santé :

Représentant de l'ordre des Infirmiers

29	Marie LEMORT	Nicolas MILLEVILLE
----	--------------	--------------------

Représentant de l'ordre des Pharmaciens

30	Fabrice MITOUMBA	Laurence RANDOUX
----	------------------	------------------

Représentant de l'ordre des Chirurgiens-dentistes

31	André-François DUCHATELET	Marie-Suzanne DELOBEL
----	---------------------------	-----------------------

Représentant de l'ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

32	Alain LAUER	<i>En attente de désignation</i>
----	-------------	----------------------------------

Représentant de l'ordre des Pédiçures-Podologues

33	Virginie HENNING	Marie CARISSIMO
----	------------------	-----------------

Représentant de l'ordre des Sages-Femmes

34	Aline MAHIOU	Anaïs HUGUET-BOUILLET
----	--------------	-----------------------

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

35	Gérard COPIN - CLCV	Thierry PALUCH - APF France Handicap
36	Martine LEDUC - UFC QUE CHOISIR	Bernadette CANIAUX - UDAF du Nord
37	Jean-Louis DELHAYE - UNAFAM	Marie PILLET - UNAFAM
38	Louis MILLIMOULO - AIDES	Sylvie WATOTIENNE - APAJH
39	Jean-Paul DUPONT - UDAF du Nord	Philippe TABARY - UDAF du Nord
40	Danièle BOUVENOT - UDAF du Nord	Jean-Marie GUION - RENALOO

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

41	Muriel MALLART - CDCA du Nord - PA (nouveau)	Jean-Paul MACHEN - CDCA du Nord - PA (nouveau)
42	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PA	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PA
43	Philippe LEGRAND - CDCA du Nord - PH (nouveau)	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PH
44	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PH	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PH

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements**a) Conseiller régional**

45	Aurore COLSON	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------	----------------------------------

b) Représentant du conseil départemental du Nord

46	Sylvie CLERC-CUVELIER	Marie-Paule ROUSSELLE
----	-----------------------	-----------------------

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

47	Omoladé ALAO	Marie-Pierre RIGOUT
----	--------------	---------------------

d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

48	Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC)	Dalila DUWEZ-GUESMIA - Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)
49	Sylvie LARIVIERE, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)	<i>En attente de désignation</i>

e) Représentants des communes

50	Paul SAGNIEZ, maire de Solesmes	Ludovic ROHART, maire d'Orchies
51	Nadine MORTELETTE, maire d'Anhiers	Mickaël HIRAUX, maire de Fourmies

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**a) Représentant de l'Etat**

52	Hélène DEMOLOMBE-TOBIE – Préfecture du Nord	Nathalie RIQUOIR - DDETS
----	---	--------------------------

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

53	Hélène CHUPIN – CARSAT (nouveau)	Arnaud CHMIELINA – MSA
54	Bertrand BAUDUIN - CPAM du Hainaut	<i>En attente de désignation</i>

Collège 5 : Personnalités qualifiées

55	Elisabeth DEBRUILLE - Mutualité Française	Pas de suppléance
56	Françoise DEL PIERO	Pas de suppléance

Parlementaires :

Les 8 députés situés sur le territoire de démocratie sanitaire du Hainaut et les 11 sénateurs du département du Nord

**Arrêté n° 2026-006 SDSDG modifiant l'arrêté n° 2022-061 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié
fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé
du Hainaut**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France n° 2022-038 SDSDU du 8 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-061 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 décembre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le règlement intérieur du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé du Hainaut ;

ARRETE

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté n° 2022-061 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la Commission territoriale en santé mentale (CTSM) est modifié comme suit :

Au titre du collège 2 :

Philippe LEGRAND, CDCA du Nord, titulaire, en remplacement de Karima CRETINOIR.

Article 2 - L'article 3 de l'arrêté n° 2022-061 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la formation spécifique organisant l'expression des usagers (commission territoriale des usagers) est modifié comme suit :

Au titre du collège 2 :

Philippe LEGRAND, CDCA du Nord, titulaire, en remplacement de Karima CRETINOIR.

Au titre du collège 4 :

Hélène CHUPIN, CARSAT Hauts-de-France, titulaire en remplacement de Ludivine CHEMSI.

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 – Le directeur de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 19 janvier 2026

**Pour le directeur général et par délégation,
Le directeur de la stratégie et des territoires,**



Gwen Marqué

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAINAUT
Composition du bureau
Tableau de composition

- | | |
|---|------------------|
| 1 Président | Frack HUGOT |
| 2 Vice-président | Denis LEVESQUE |
| 3 Président de la commission territoriale en santé mentale | Jean-Paul DUPONT |
| 4 Présidente de la commission territoriale des usagers | Danièle BOUVENOT |

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Au titre du collège 1 :

5	Damien RAMEZ - Clinique GHICL (FEHAP)	Jean-Baptiste GUIOT - CRF Cambrai ADAPT HDF (FEHAP)
6	Simon RAOUT - CH de Valenciennes (FHF)	Renaud DOGIMONT - CH du Cateau Cambrésis (FHF)
7	Hocine BELAYEL - Association AEP	<i>En attente de désignation</i>
8	Jean-Marc LASCAR - Masseurs Kinésithérapeutes	Anouk MOREAU - URPS Orthophonistes

Au titre du collège 2 :

9	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
---	----------------------------------	----------------------------------

Au titre du collège 3 :

10	Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC)	Dalila DUWEZ-GUESMIA - Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)
----	--	---

Au titre du collège 4 :

11	Bertrand BAUDUIN - CPAM du Hainaut	<i>En attente de désignation</i>
----	------------------------------------	----------------------------------

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAINAUT
Commission territoriale en santé mentale
Tableau de composition

Président : Jean-Paul DUPONT

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentant des établissements de santé

1	Damien RAMEZ - Clinique GHICL (FEHAP)	Jean-Baptiste GUIOT - CRF Cambrai ADAPT HDF (FEHAP)
---	---------------------------------------	---

b) Représentant des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap

2	Agnès LYDA-TRUFFIER - CH de Denain (FHF)	Fabien PETIT – CH Le Quesnoy, EHPAD de Landrecies et EHPAD de Solesmes (FHF)
---	--	--

c) Représentant des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

3	Hocine BELAYEL - Association AEP	<i>En attente de désignation</i>
---	----------------------------------	----------------------------------

d) Représentants les professionnels de santé libéraux

4	Sofia BENKIRANE - URPS Médecins Libéraux	Pierre-Marie COQUET - URPS Médecins Libéraux
5	Denis LEVESQUE - URPS Infirmiers	Béatrice BEN - URPS Infirmiers

e) Représentant des internes en médecine

6	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
---	----------------------------------	----------------------------------

f) Représentants des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

7	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
8	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

9	<i>En attente de désignation</i>	Valéry LECOEVRE - FNEHAD
---	----------------------------------	--------------------------

h) Représentant de l'ordre des médecins

10	Solange MOORE	Jean-Philippe PLATEL
----	---------------	----------------------

Deux titulaires et deux suppléants *en attente de désignation* parmi les membres du collège 1

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

13	Jean-Louis DELHAYE - UNAFAM	Marie PILLET - UNAFAM
14	Jean-Paul DUPONT - UDAF du Nord	Philippe TABARY - UDAF du Nord
15	Danièle BOUVENOT - UDAF du Nord	Jean-Marie GUION – RENALOO
16	Philippe LEGRAND - CDCA du Nord – PH (nouveau)	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PH

Collège 3 : Représentants les collectivités territoriales ou leurs groupements

17	Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC)	Dalila DUWEZ-GUESMIA - Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)
18	Sylvie LARIVIERE, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)	<i>En attente de désignation</i>
19	Omoladé ALAO	Marie-Pierre RIGOUT

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

20	Hélène DEMOLOMBE-TOBIE – Préfecture du Nord	Nathalie RIQUOIR - DDETS
21	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAINAUT
Commission territoriale des usagers
Tableau de composition

Présidente : Danièle BOUVENOT

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

1	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
2	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
3	Hocine BELAYEL - Association AEP	<i>En attente de désignation</i>

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

4	Gérard COPIN - CLCV	Thierry PALUCH - APF France Handicap
5	Martine LEDUC - UFC QUE CHOISIR	Bernadette CANIAUX - UDAF du Nord
6	Jean-Louis DELHAYE - UNAFAM	Marie PILLET - UNAFAM
7	Jean-Paul DUPONT - UDAF du Nord	Philippe TABARY - UDAF du Nord
8	Danièle BOUVENOT - UDAF du Nord	Jean-Marie GUION – RENALOO
9	Philippe LEGRAND - CDCA du Nord – PH (nouveau)	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PH

Collège 3 : Représentants les collectivités territoriales ou leurs groupements

10	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
11	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Collège 4 : Représentant de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

12	Hélène CHUPIN – CARSAT (nouveau)	Arnaud CHMIELINA – MSA
----	----------------------------------	------------------------



**ARRÊTÉ du 21 janvier 2026 portant modification (N° 2)
à l'arrêté de nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs
indépendants des Hauts-de-France**

**Le ministre du travail et des solidarités
La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2026 portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel modificatif en date du 16 janvier 2026 ;

Vu les modifications formulées par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et par l'union des entreprises de proximité (U2P).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2° En tant que représentants des travailleurs indépendants retraités

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P)

Titulaires :

M. Jean-Bernard LACHAMBRE (*désigné sur siège vacant*)

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Suppléants :

M. Ettore TAMI (*désigné sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 21 janvier 2026

La cheffe de l'antenne de Lille
de la mission nationale de contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.